

XX9. 26.4.77

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 77/365 /ETRC/SG/DAAP/DP

du 20/7/77 portant mutation de
Monsieur BOUMBOU Jean-Pierre, Conseiller
d'Ambassade.

PAR LE 2° VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

V I S A S :

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;

Vu le décret n° 61/143/FP du 27 Juin 1961 portant statut
commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la
République ;

Vu le décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de
rémunération applicable aux agents diplomatiques, consulaires et
assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le décret n° 75/337 du 19 Juillet 1975 fixant les
attributions et portant réorganisation des structures du Ministère
des Affaires Etrangères et de la Coopération;

Vu le décret n° 76/16/ETRC/SG/DAAP/DP du 5 Mars 1976 por-
tant nomination de Monsieur BOUMBOU Jean-Pierre en qualité de Con-
seiller d'Ambassade à ROME ;

Vu le décret n° 77/28/ETRC/SG/DAAP du 11 Janvier 1977
réorganisant les structures des Ambassades de la République Popu-
laire du Congo ;

Vu l'Acte n° 005 du 19 Mars 1977 portant création du Co-
mité Militaire du Parti, et fixant ses attributions ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organi-
sation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;

Vu le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

D E C I D E

ARTICLE 1er.-- Monsieur BOUMBOU Jean-Pierre, Professeur de CEG de
4° échelon, des cadres des Services Sociaux (Enseignement) Con-
seiller d'Ambassade à Rome est muté à l'Ambassade de la République
Populaire du Congo à MOSCOU.

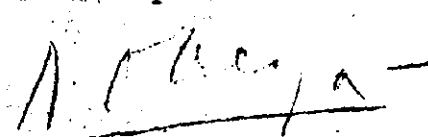
.../...

ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux, le Ministre
des Finances sont chargés de l'exécution du présent décret qui prendra
effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à MOSCOU
sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera./- :

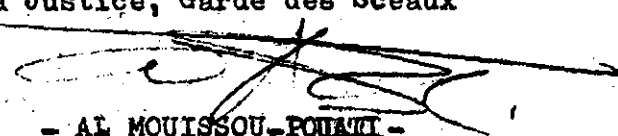
1^e 2^o Vice-Président du Comité
Militaire du Parti,

Premier Ministre, , Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan

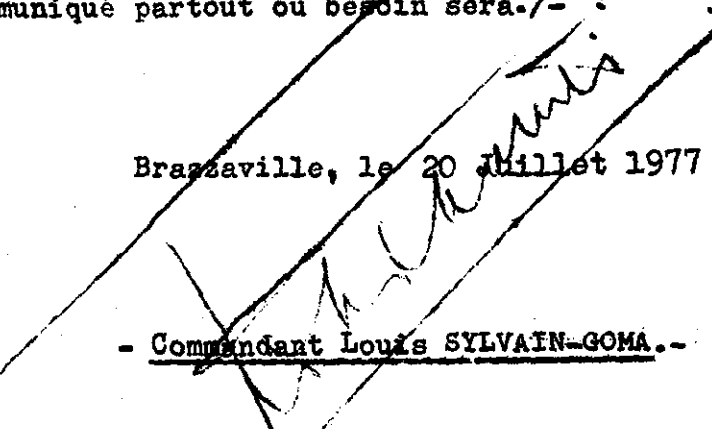
Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération


- Th. OBENGA -

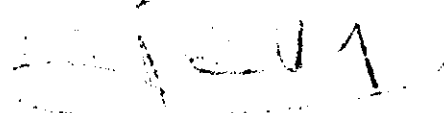
Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux


- AL MOUISSOU-POUATI -

Brazzaville, le 20 juillet 1977


- Commandant Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre des Finances


- H. LOPES -

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE 2
REL.EXT. 2
CAB/PM 2
AFF.ETR.COOP. 3
SGCM/BC 2
AMBACOBRAZZA ROME 2

AMBACOBRAZZA MOSCOU 2
DGT 2
DF 2
CF 1
INTERESSE 1
DOSSIER 3
JORPC 1

HK